

Le 29 novembre 2016

Monsieur Mourad DALI
Président
Collectif des Associations Musulmanes
de Saint Quentin en Yvelines – CAM 78
« mouraddali@hotmail.com »
« collectif.cam78@yahoo.fr »

Affaire suivie par Rogatien BOUCHEREAU, Directeur de Cabinet

N/Réf. : GM/PB/2016-1313

Objet : Abattoir temporaire pour la Fête de l'Aïd El Kebir

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, un abattoir mobile, géré par la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, est mis en place pour la Fête de l'Aïd El Kebir, d'abord à Elancourt puis sur un terrain localisé sur la Commune de Trappes-en-Yvelines, dans la Zone d'Activités des Bruyères.

La cohabitation de la manifestation avec les entreprises de la zone d'activités des Bruyères étant parfois compliquée en terme de circulations, il a été demandé aux douze communes de l'agglomération de réfléchir à une nouvelle zone d'accueil pour l'édition 2017 de cette manifestation.

Alors qu'aucune autre commune de Saint Quentin en Yvelines n'a été en mesure de faire une proposition de terrain, la Ville de Trappes-en-Yvelines a fait deux propositions. Vous trouverez, ci-joint, copie de mon courrier du 21 novembre dernier au Président de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.


Ces propositions ont été refusées par la Communauté d'agglomération sans qu'aucune démarche ou étude technique ne soit préalablement menée.

Aussi, afin de ne pas compromettre l'implantation de l'abattoir mobile pour l'Aïd El Kebir, j'ai demandé à la Communauté d'Agglomération de maintenir, pour 2017, l'implantation sur le terrain actuel situé dans la zone d'activités des Bruyères, sur la Commune de Trappes-en-Yvelines.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui me seront données.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de mes sentiments les meilleurs.

bien cordialement




Le Maire,

Guy MALANDAIN

PJ : Courrier à M. LAUGIER du 21 novembre 2016

Plus proche de vous au quotidien !

Trappes

Cabinet du Maire

☎ 01.30.69.17.53

☎ 01.30.69.17.71

Le 21 novembre 2016

PERSONNEL

Monsieur Michel LAUGIER
Président de la CASQY
1 rue Eugène Hénaff
Z.A. du Buisson de la Couldre
B.P. 118
78192 TRAPPES-EN-YVELINES Cedex

N/Réf. : GM/PB/2016-1236

Objet : Abattoir mobile

Monsieur le Président,

En suite à mon courrier en date du 3 novembre 2016 concernant l'implantation de l'abattoir mobile mis à disposition des musulmans pour la Fête de l'Aïd El Kebir et des silences qui ont accompagné cette question à l'ordre du jour du Conseil des Maires du jeudi 17 novembre, je me permets de vous adresser le présent courrier.

Tout d'abord, j'ai interrogé notre collègue Maire à propos de la première idée d'implantation que j'avais eue. Ce n'est point possible, le terrain auquel j'avais pensé est désormais occupé.

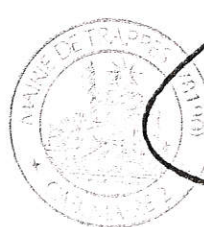
Je fais donc les deux propositions qui suivent :

- 1) Nous pourrions utiliser un terrain inoccupé et "abandonné" dans le bois de Trappes dont je joins le plan d'implantation. Accessible par la RD58, situé sur la Commune d'Elancourt au plan géographique, il se trouve à la "jonction" de quatre villes (Elancourt, Trappes-en-Yvelines, La Verrière et le Mesnil Saint Denis), loin de toutes habitations.
Je crois qu'il est propriété de l'Office National des Forêts.
- 2) Un autre terrain, situé à la limite de Montigny le Bretonneux et de Trappes-en-Yvelines, derrière la Météo et le long des voies ferrées, pourrait également être utilisé pendant deux ou trois ans (voir le plan joint).

Je vous laisse le soin d'en informer ou pas les autres maires lors du prochain Conseil des Maires.

Aucun site n'est parfait, sauf à trouver dans la partie "agricole" de notre agglomération. Nous n'en avons pas sur notre Ville.

Je reste à votre écoute et vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Guy MALANDAIN

PJ : 2 plans

Plus proche de vous au quotidien !